



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**FRANCE
NATION
VERTE**

Agir • Mobiliser • Accélérer

Cahier thématique Eau

Territorialisation de la planification écologique en Hauts-de-France

Version 3 - novembre 2024

Cahiers thématiques : Précautions de lecture 1/2

Ces cahiers sont destinés à informer et à éclairer la décision du choix des leviers à porter au débat.

Ils compilent des données nationales provenant du SGPE et des données régionales. Les données nationales sont estampillées par « **Données nationales SGPE** ».

Nous attirons l'attention sur les trajectoires :

Nous avons retenu 3 options :

- les données utilisées au niveau national sont exploitées au niveau régional lorsque la maille le permet,
- à défaut, la trajectoire peut être calculée à partir de données spécifiquement régionales qui permettent de rattacher les trajectoires aux objectifs nationaux,
- et enfin, en dernière option, la trajectoire est calculée avec d'autres données qui permettent d'avoir une tendance sur le levier concerné. Dans ce cas de figure, il est plus complexe de rattacher la trajectoire à l'objectif de décarbonation.

Quand c'est possible les objectifs fixés dans les trajectoires peuvent être traduits en équivalent CO₂ grâce au simulateur du SGPE :

<https://planification-territoires.ecologie.gouv.fr/territoire/hauts-de-france/objectifs>

Projets accompagnés par l'État, les opérateurs et agences de l'État :

Ces cartes recensent et localisent les projets accompagnés et/ou financés entre 2019 et 2023 par l'État (via fonds vert notamment), les opérateurs et agences de l'État pour chaque levier.

ADEME : Agence de la Transition écologique

ANAH : Agence Nationale de l'Habitat

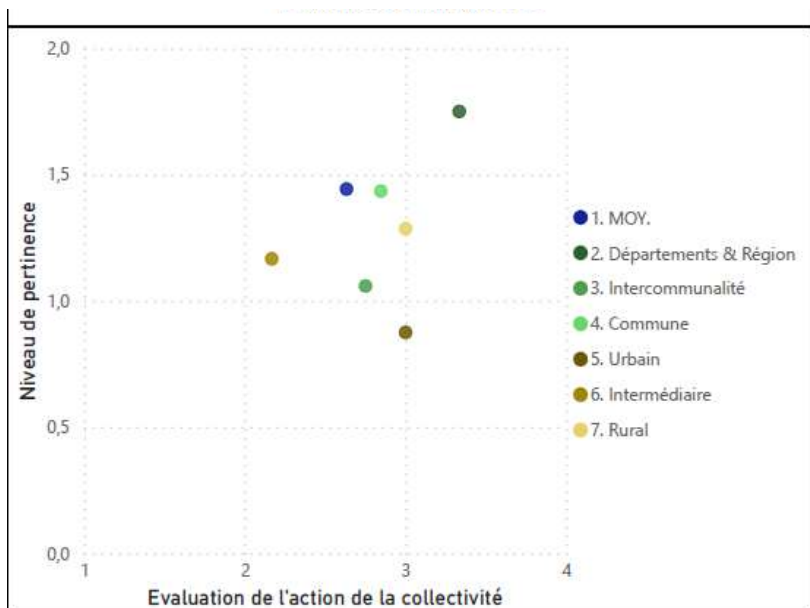
ANCT : Agence Nationale de Cohésion des Territoires

CEREMA : Centre Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

CDC : Caisse des Dépôts / Banque des Territoires

Cahiers thématiques : Précautions de lecture 2/2

Pour comprendre les axes « ordonnée » et « abscisse » des **retours des EPCI et collectivités**, les schémas ci-dessous établissent un lien entre les appréciations des questionnaires et la numérotation des graphiques :



Niveau de pertinence :

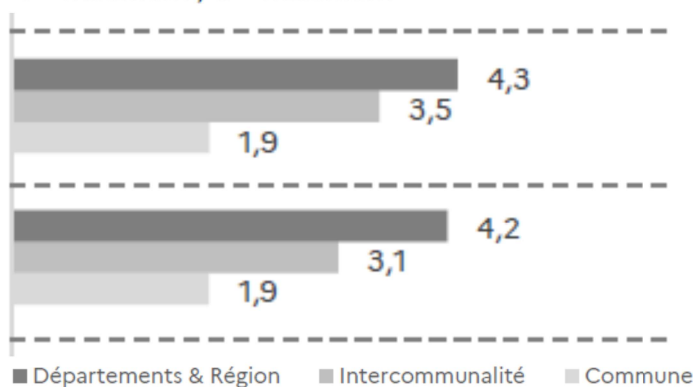
- 0 : non pertinent
- 1 : moyennement pertinent
- 2 : pertinent

Évaluation de l'action de la collectivité :

- 1 : plutôt non
- 2 : partiellement non
- 3 : partiellement oui
- 4 : plutôt oui

Niveau de mise en œuvre

1 = minimum ; 5 = maximum



Cette action est-elle déjà en cours de mise en œuvre ? » :

- 1 : je ne sais pas ou non pertinent
- 2 : plutôt non
- 3 : partiellement non
- 4 : partiellement oui
- 5 : plutôt oui

Eau : enjeux en Hauts-de-France

Un relief faible, absence de grands fleuves et faiblesse des débits → **faible dilution et forte sensibilité**.

Un réseau d'eau de surface très dense, fortement modifié (rivières canalisées + nombreux canaux) **connecté aux nappes** → **fortes interactions nappes/rivières**.

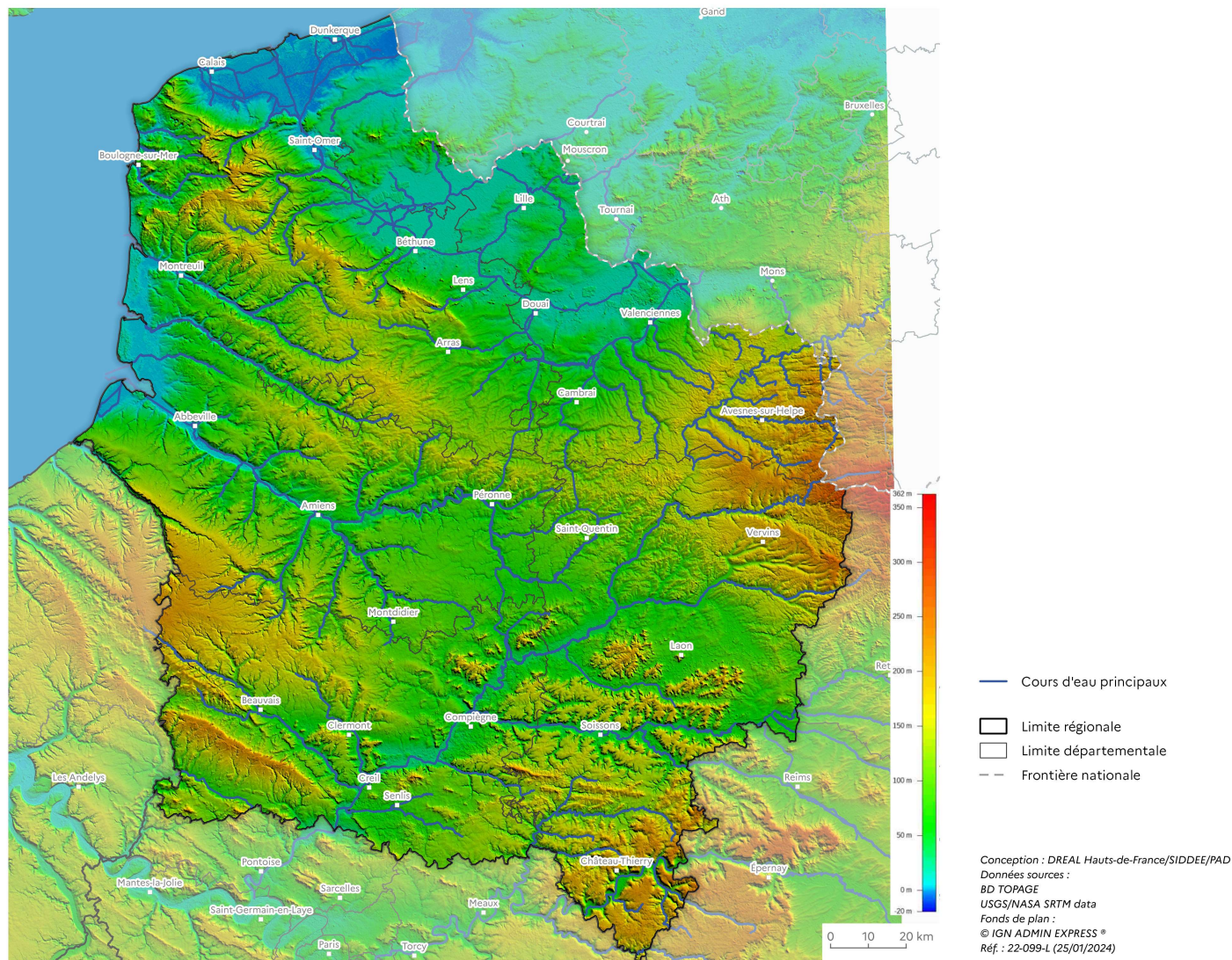
Apports d'eau : précipitations quasi-exclusivement → **importance de l'infiltration pour alimenter les nappes souterraines qui constituent + 96 % des prélèvements**.

Dimension transfrontalière : transferts naturel et gravitaire d'eau vers la Belgique (aval) sur plusieurs secteurs → **enjeu sur la qualité et la quantité (crues) de ce qui part en Belgique**.

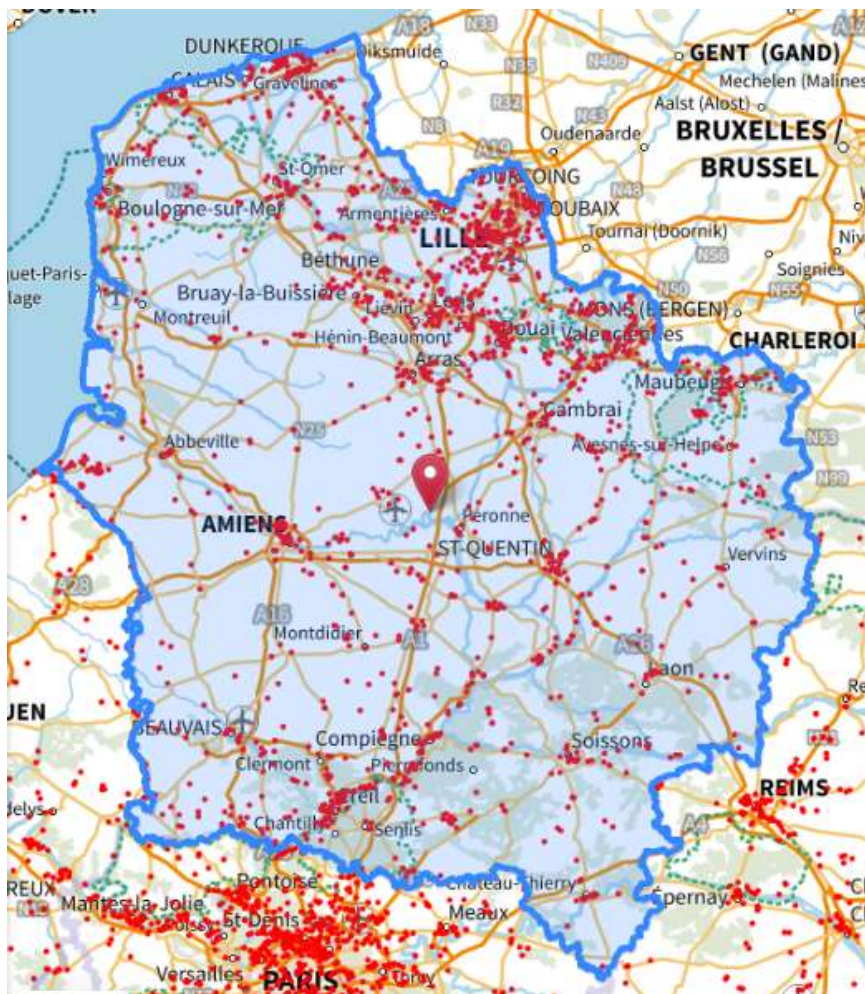
Une région dense et urbanisée en lien avec un tissu industriel historiquement important et toujours très présent → **fortes pressions sur la ressource en eau qualitativement (rejets) et quantitativement (gros préleveurs industriels, population importante)**.

Une agriculture qui occupe les 2/3 du territoire régional (hors forêt) et caractérisée par de grandes cultures conventionnelles alimentant d'importantes filières agro-alimentaires → **fortes pressions sur la ressource en eau qualitativement (nitrates, pesticides) et quantitativement (irrigation croissante)**.

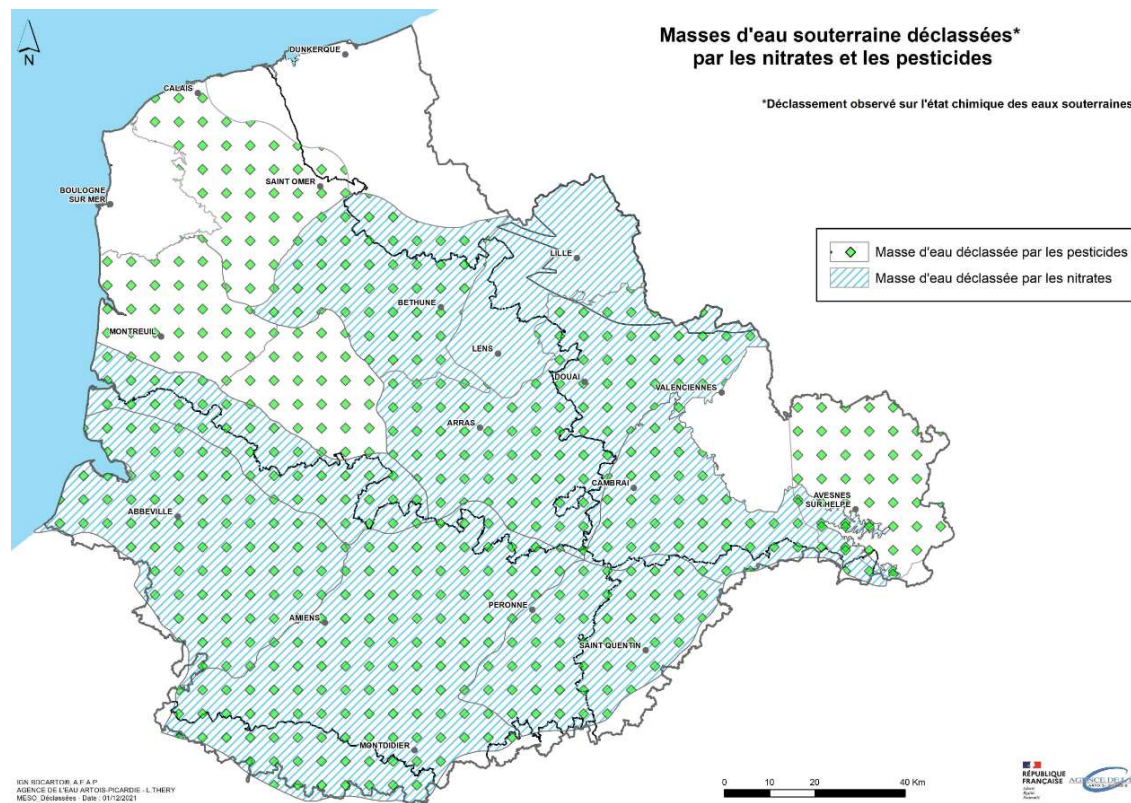
Reliefs et cours d'eau en Hauts-de-France



Établissements déclarant des rejets et transferts de polluants



Masses d'eau souterraine déclassées par les nitrates et/ou pesticides

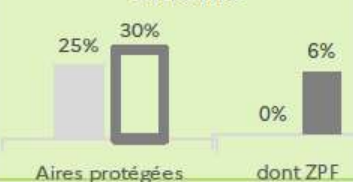


Panorama des leviers de préservation de la biodiversité et gestion des ressources en Hauts-de-France

Préservation des espaces naturels

Surface en aire protégée

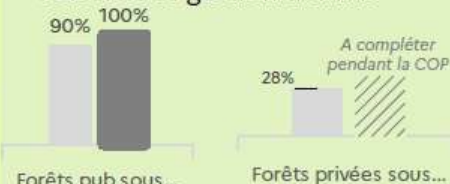
Terrestre



Marin (Manche Est-Mer du Nord)



Forêts sous gestion durable



Résorption de points noirs



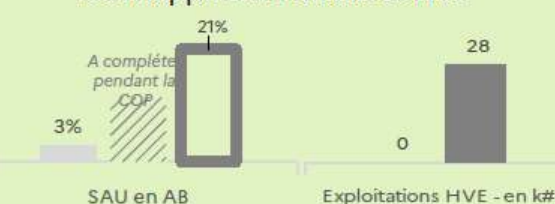
Restauration des habitats dégradés



Usage des phytosanitaires

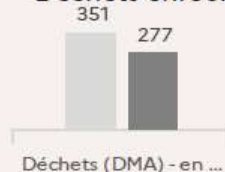


Développement du bio et HVE



Economie circulaire

Déchets enfouis

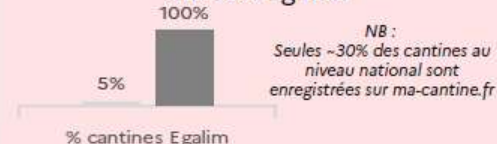


Collecte des biodéchets et bouteilles



Alimentation

Part des cantines respectant les critères Egalim



Ressource en eau

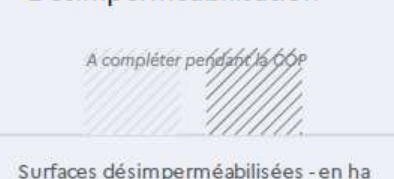
Sobriété dans l'utilisation



Protection des zones de captage



Désimperméabilisation



Dernière donnée régionale réalisée (2020, 21 ou 22)

Objectif régionalisé indicatif en 2030

Objectif national ou supra-régional

Eau

Levier 36 : Sobriété dans l'utilisation de la ressource en eau

Eau

36 – Sobriété d'utilisation

Levier 36 : Enjeux, cible nationale et approche de territorialisation

Description du levier

Définition : Ce levier vise à décliner au sein des territoires la baisse prévue au niveau national de 10% des **prélèvements** en eau¹ elle-même déclinée à l'échelle des bassins hydrographiques

Enjeu (2019) : près de 33Mdm³ ont été prélevés en France, dont :

- 49% pour la production d'électricité (refroidissement des centrales)
- 16% pour les canaux de navigation
- 17% pour les ménages
- 10% pour l'agriculture
- 8% pour l'industrie

Le changement climatique risque de diminuer l'eau disponible de 25 à 50 Mdm³ et les débits estivaux de 30 à 60%

Cible nationale et implications

Constat : la fréquence des épisodes de sécheresse est en hausse, avec des bassins versants et des nappes phréatiques en déséquilibre quantitatifs structurel

Cible 2030 : **-10% des prélèvements** vs. 2022

- Tout usage confondu
- La quantité d'eau pour l'agriculture ne doit pas augmenter (même avec une surface irriguée qui augmente)

Solutions :

- Sobriété
- Reconception des méthodes et systèmes
- Réutilisation des eaux usées traitées
- Restauration des milieux naturels

Clé de répartition territorialisation

*Chaque comité de bassin adopte actuellement des objectifs par usage pour atteindre **-10% de prélèvements à l'échelle du bassin***

Eau

36 – Sobriété
d'utilisation

Levier 36 : État des lieux

Les 2 comités de bassin de la région ont validé une trajectoire Hauts de France :

- **Pour l'agriculture : flat ;**
- **Pour l'industrie : flat en Artois Picardie et -4 % sur Seine Normandie ;**
- **Pour l'alimentation en eau potable : -14 % pour les 2 bassins.**

Forte croissance des volumes d'eau utilisés pour l'irrigation (sauf 2021, année humide et niveau de recharge des nappes haut).

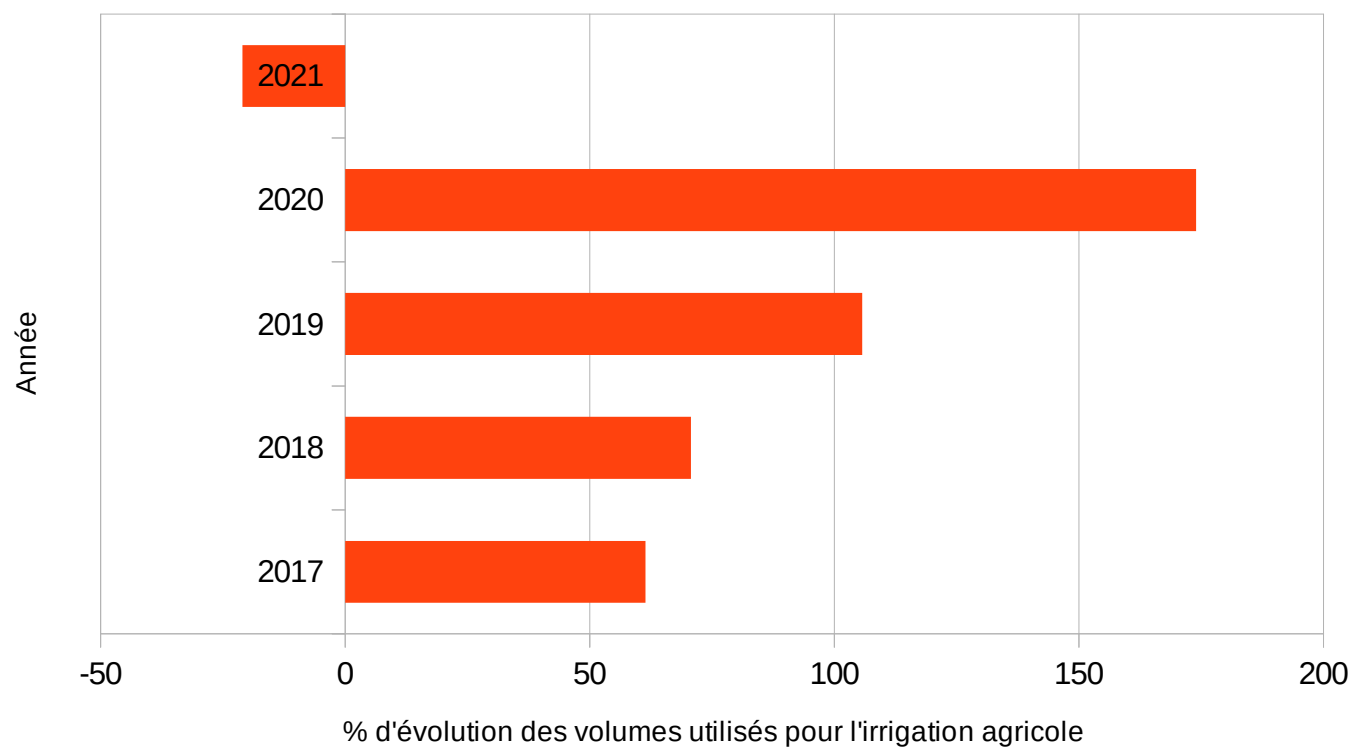
- **Entre + 2 % et + 16 % pour l'alimentation en eau potable ;**
- **- 0,54 % à + 57 % pour l'industrie.**

Eau

36 – Sobriété
d'utilisation

Levier 36 : État des lieux

Écarts par rapport à 2016 (dernière année non sèche de référence) sur irrigation

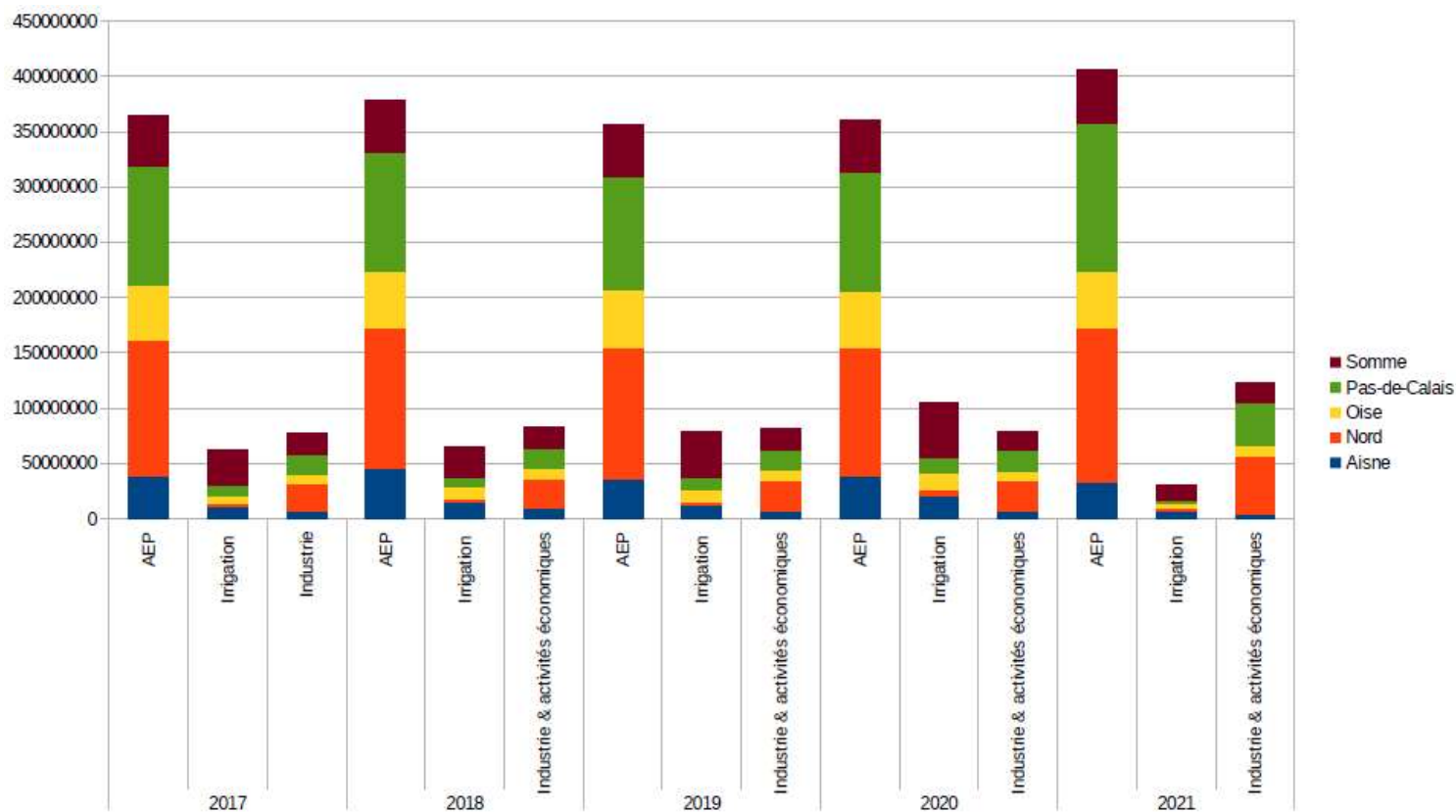


Eau

36 – Sobriété d'utilisation

Levier 36 : Trajectoire

Prélèvements en eau dans les Hauts de France (2017 à 2021)



Eau

36 – Sobriété
d'utilisation

Levier 36 : Rôle des acteurs et principales mesures existantes

Rôle des collectivités :

- Gestion optimisée et raisonnée des flux dans les bâtiments publics et autres usages (arrosage des espaces verts...)
- Tarification adaptée aux enjeux
- Suivi des prélèvements par la mise en place de compteurs
- Communication et sensibilisation aux enjeux
- Mise en place et suivi d'un plan de résorption des fuites
- Enjeux de l'eau dans les documents d'urbanisme et d'aménagement

Rôle des filières / entreprises:

- Intégration d'objectifs de sobriété en eau et investissements liés
- Gestion optimisée et raisonnée des flux dans les bâtiments et les autres usages
- Hausse de la réutilisation d'eaux usées traitées
- Diminution des besoins pour la production d'électricité (passage en circuit fermé...)
- Reconception des systèmes agricoles (cultures, pratique, irrigation de précision)

Rôle de l'Etat:

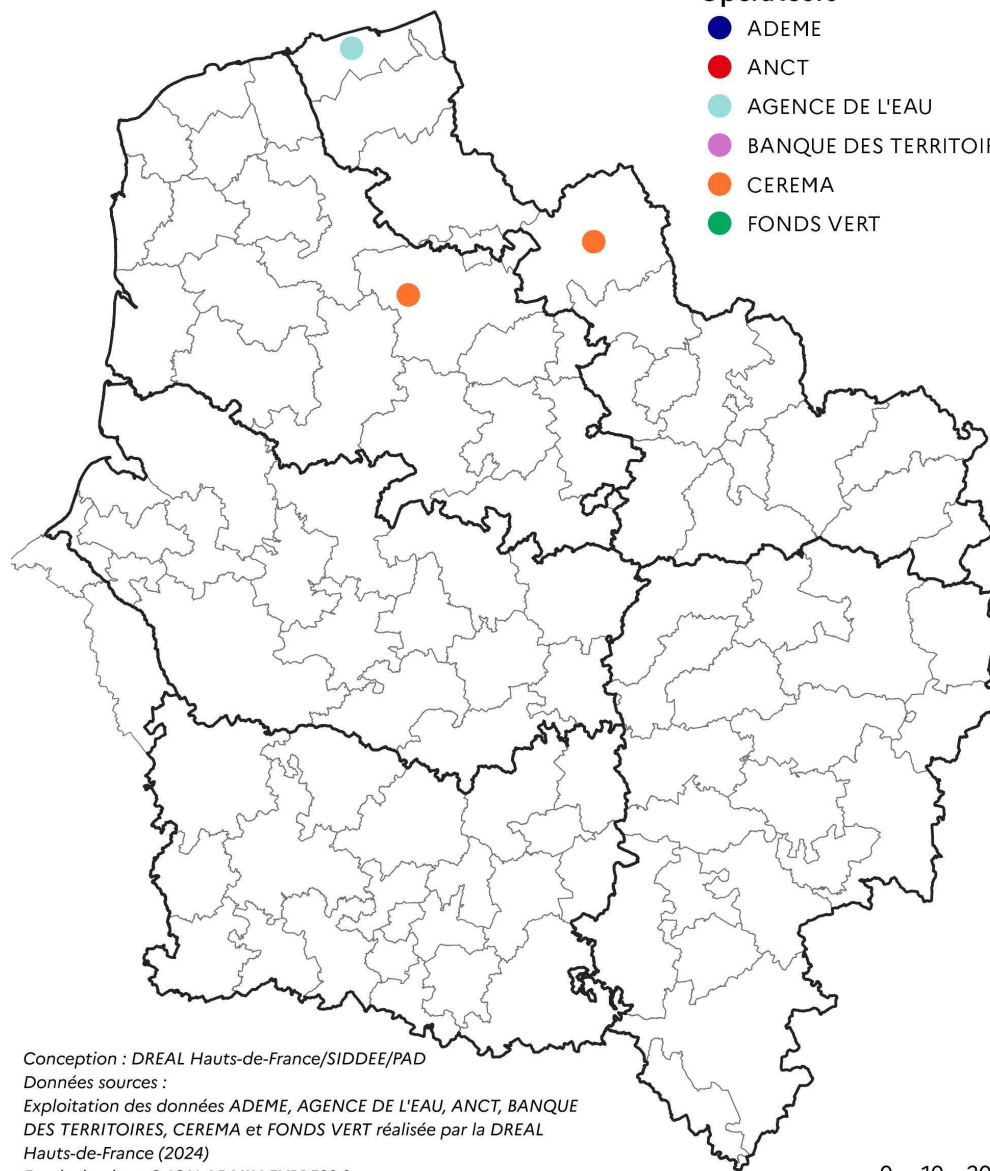
- Information et sensibilisation du grand public
- Réglementation et accompagnement des acteurs industriels dans la réduction de consommation et réutilisation des eaux usées traitées
- Réglementation et accompagnement de la filière agricole dans les changements de pratique de consommation d'eau
- Mise en place de stockages d'eau pour limiter les usages en période d'étiage
- Accompagnement ou mise en œuvre des projets labélisés « solutions fondées sur la nature »
- Restrictions d'usages en période de crise

Rôle des citoyens :

- Utilisation raisonnée de l'eau, notamment en période estivale
- Installation de systèmes d'économie d'eau
- Récupération d'eaux pluviales pour les usages adaptés (arrosage...)

Opérateurs

- ADEME
- ANCT
- AGENCE DE L'EAU
- BANQUE DES TERRITOIRES
- CEREMA
- FONDS VERT



Conception : DREAL Hauts-de-France/SIDDEE/PAD

Données sources :

Exploitation des données ADEME, AGENCE DE L'EAU, ANCT, BANQUE
DES TERRITOIRES, CEREMA et FONDS VERT réalisée par la DREAL
Hauts-de-France (2024)

Fonds de plan : © IGN ADMIN EXPRESS®

Date de réalisation : 10/04/2024 - Réf. : 24-038-L

0 10 20 km



Levier 36 : Projets accompagnés par les agences et opérateurs de l'État entre 2019 et 2023

En cours d'élaboration :

Ce document a été réalisé sur la base d'un premier croisement des BDD des différents opérateurs. Il conviendra de faire converger les supports de suivi des projets et d'affiner, en fonction des catégories plus précises de projets, l'offre d'accompagnement.

Eau

36 – Sobriété
d'utilisation

Levier 36 : typologies de projets accompagnés par les agences et opérateurs de l'État entre 2019 et 2023

Opérateurs	Types de projets accompagnés
CEREMA	Ingénierie Gestion durable des eaux pluviales
Agence de l'eau	Optimisation de la consommation d'eau

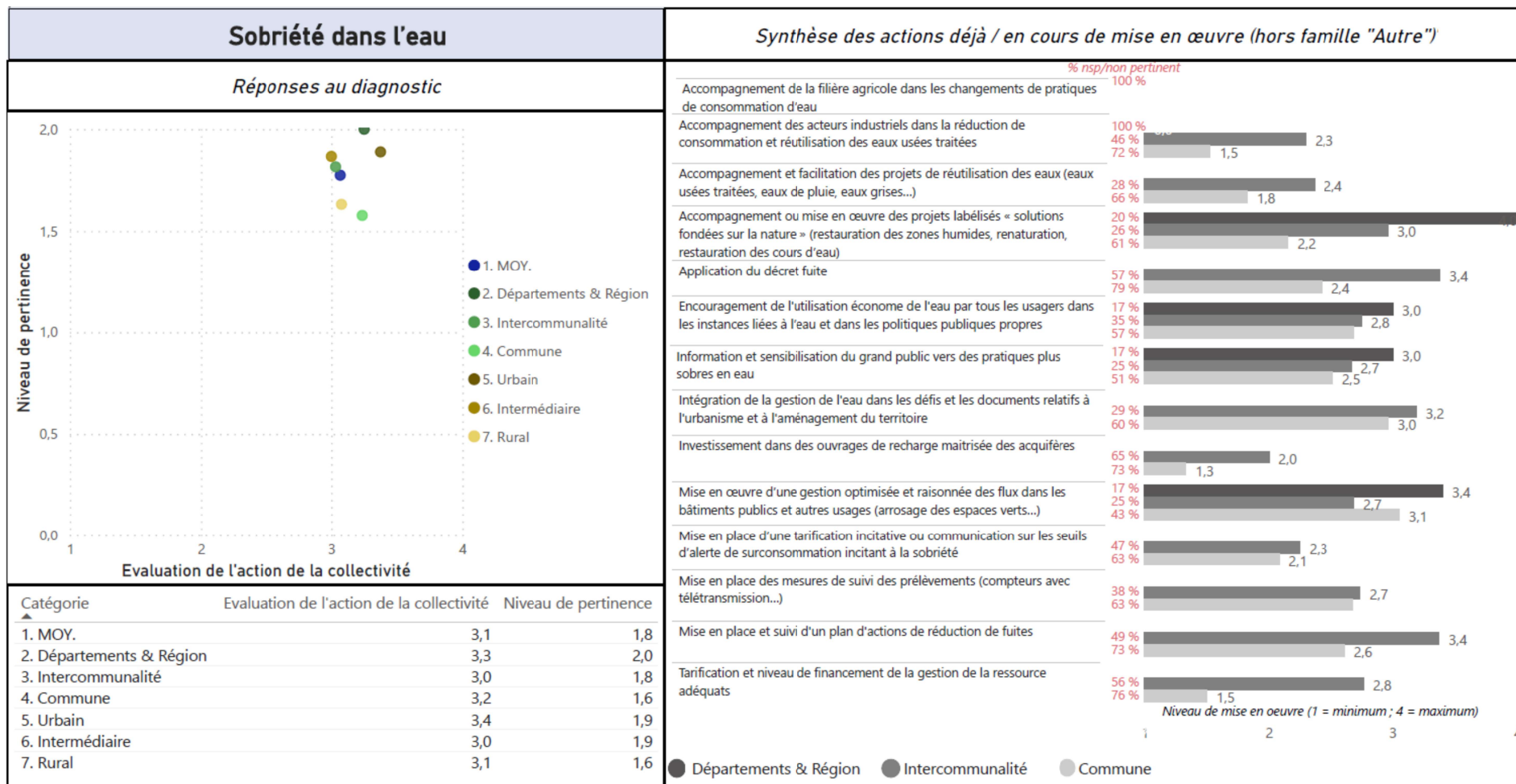
En cours d'élaboration :

Ce document a été réalisé sur la base d'un premier croisement des BDD des différents opérateurs. Il conviendra de faire converger les supports de suivi des projets et d'affiner, en fonction des catégories plus précises de projets, l'offre d'accompagnement.

Eau

36 – Sobriété d'utilisation

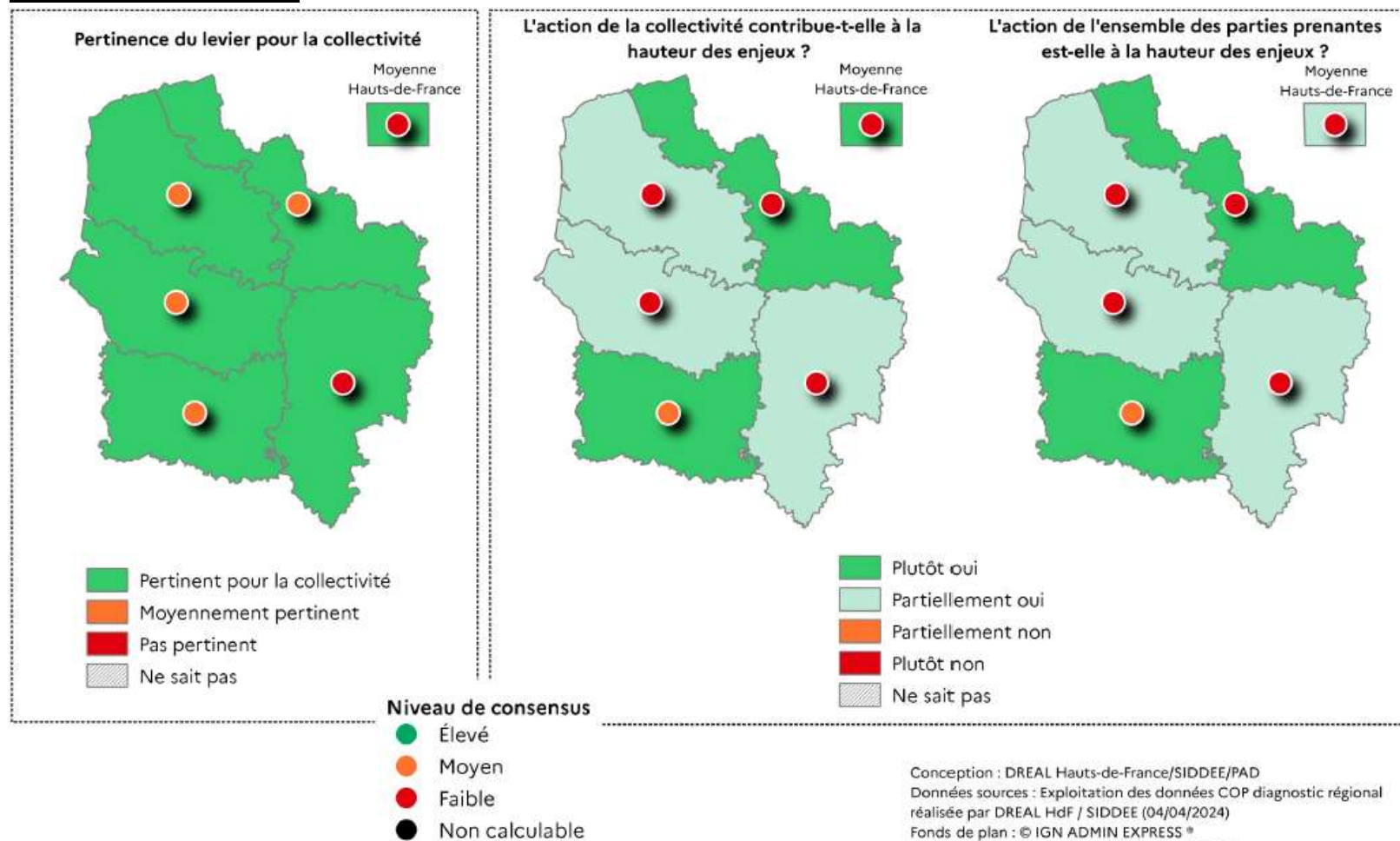
Levier 36 : Retours des EPCI et collectivités



Eau

36 – Sobriété
d'utilisation

Levier 36 : Retours des EPCI et collectivités



Eau

Levier 37 : Protection des zones de captage d'eau

Eau

37 – protection zones captage

Levier 37 : Enjeux, cible nationale et approche de territorialisation

Description du levier

Définition : Ce levier vise à couvrir les captages d'eau identifiés comme sensibles¹ par un Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE). Une définition nationale stabilisée est prévue à court terme.

Enjeu (2021) : 11M de français ont été alimentés par une eau non conforme (> 0,1 µg/L) et 11k par une eau non conforme présentant un risque sanitaire (seuil dépendant de la molécule - nitrates, pesticides...)

Cible nationale et implications

Constat : Des procédures ont été engagées par la Commission européenne sur les pesticides et les nitrates, lesquelles invitent à accélérer la lutte contre ces pollutions diffuses

Cible 2030 : identifier tous les points de captage sensibles et les doter d'un PGSSE

Solutions : Accompagner la mise en œuvre de pratiques bas intrants et/ou faibles résidus dans l'environnement dans les aires d'alimentation

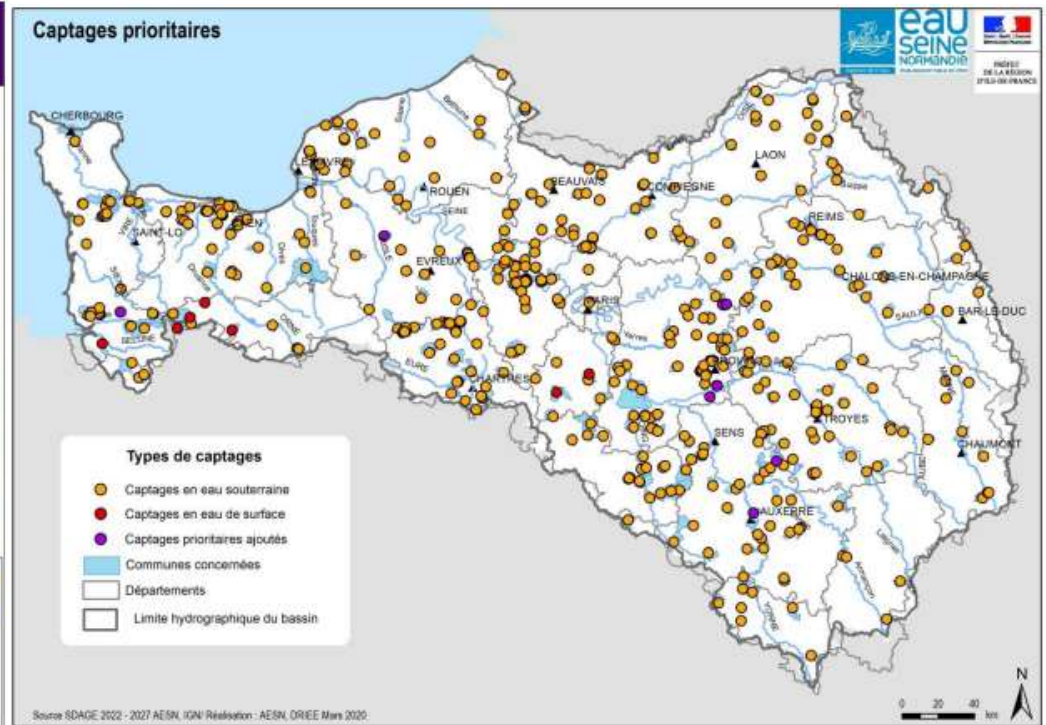
Clé de répartition territorialisation

Pas de répartition régionale

Données nationales SGPE

Eau

Captages prioritaires bassin Artois Picardie et Vallées d'Oise



https://www.eau-seine-normandie.fr/sites/public_file/inline-files/Note_Captage_sPrioritaires_et_sensibles.pdf

Eau

37 – protection zones captage

Levier 37 : État des lieux

Sont considérés comme "dégradés" les captages ayant franchi les 50% de la norme nitrates ou produits phytos, soit **environ 50% des captages HdF** (environ 800 sur 1609),

92 % des captages en HDF disposent d'une DUP (parfois très ancienne).

Levier 37 : Trajectoire

On recense plus de 1 587 points de captage actifs dans les Hauts de France (1030 en Artois Picardie (dont 965 disposant d'une DUP) – 557 en Seine Normandie (dont 498 disposant d'une DUP).

Certains de ces captages ont un périmètre de protection.

177 ont une aire d'alimentation (cf <https://aires-captages.fr/aires-alimentation-captages/recherche-des-aac>)

104 captages ont été définis comme prioritaires en raison de critères de qualité et de quantité.

Eau

37 – protection
zones captage

Levier 37 : Rôle des acteurs et principales mesures existantes

Rôle des collectivités :

- Garantie de la protection des points de captage sensibles
- Etablissement de contrats de captage entre les financeurs et acteurs/usagers des zones concernées
- Lancement d'appels à projet de recherche pour anticiper le niveau de dégradation des masses d'eau
- Exercice du droit de préemption sur les terres agricoles situées en proximité d'un point de captage prioritaire

Rôle de l'Etat:

- Identifier et soutenir la mise en œuvre de pratiques à bas intrants et/ou à faibles résidus dans l'environnement, y compris par la recherche-développement

Accompagner les collectivités dans leurs démarches volontaires

Le cas échéant mettre en place des mesures réglementaires

Rôle des filières / entreprises:

- Déploiement de méthodes bas intrants et/ou à faible résidu dans l'environnement

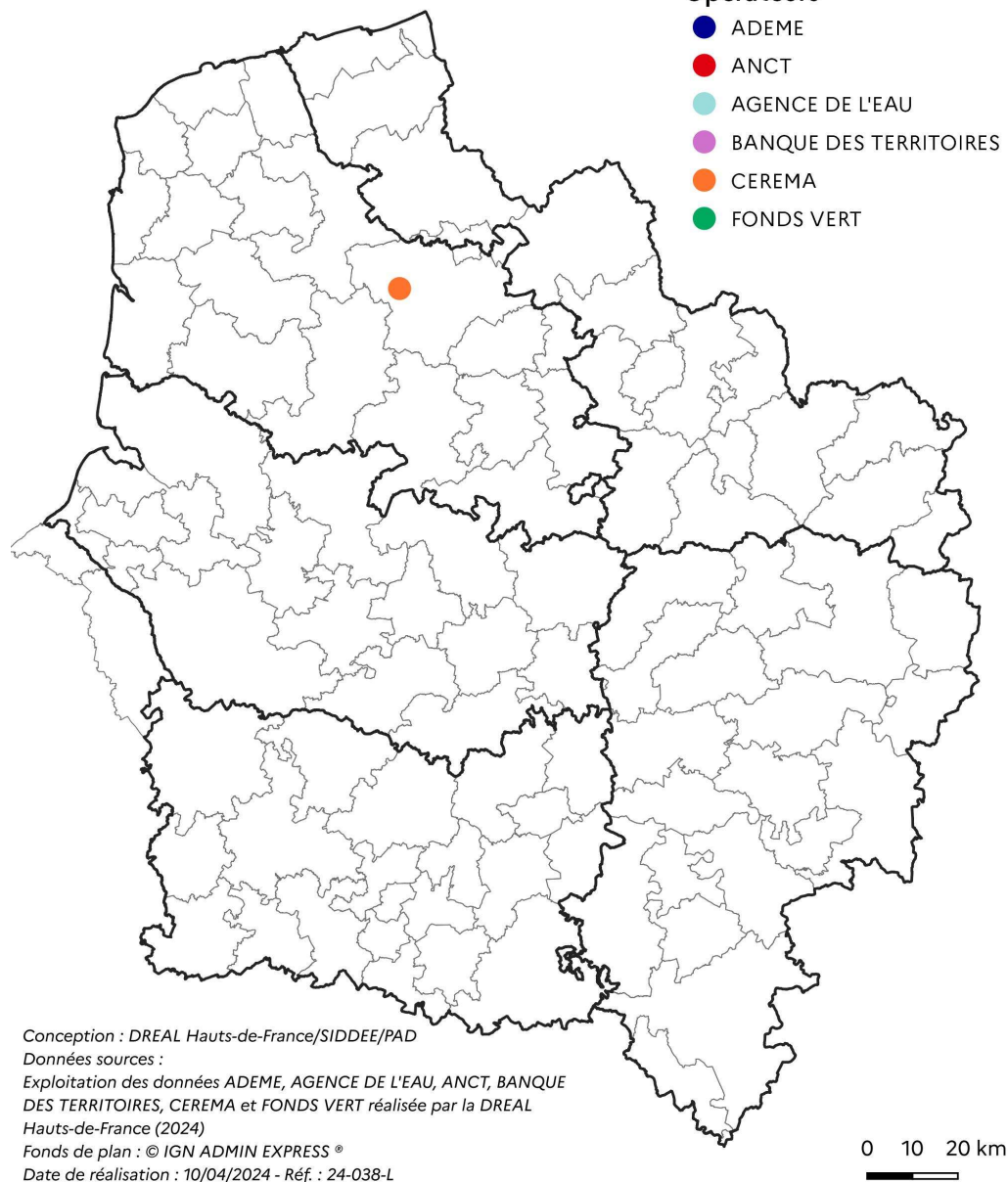
Rôle des citoyens :

- Utiliser à bon escient les produits potentiellement polluants pour l'eau
- S'informer sur les manières d'entretenir les cours d'eau qui traverses les propriétés privées
- S'engager collectivement (ex : identifier des citoyens intéressés à organiser une activité publique de recherche d'obstacles à l'écoulement des eaux sur un cours d'eau de leur territoire).

Levier 37 : Projets accompagnés par les agences et opérateurs de l'État entre 2019 et 2023

En cours d'élaboration :

Ce document a été réalisé sur la base d'un premier croisement des BDD des différents opérateurs. Il conviendra de faire converger les supports de suivi des projets et d'affiner, en fonction des catégories plus précises de projets, l'offre d'accompagnement.



Eau

37 – protection
zones captage

Levier 37 : typologies de projets accompagnés par les agences et opérateurs de l'État entre 2019 et 2023

Opérateurs	Types de projets accompagnés
CEREMA	Ingénierie SAGE

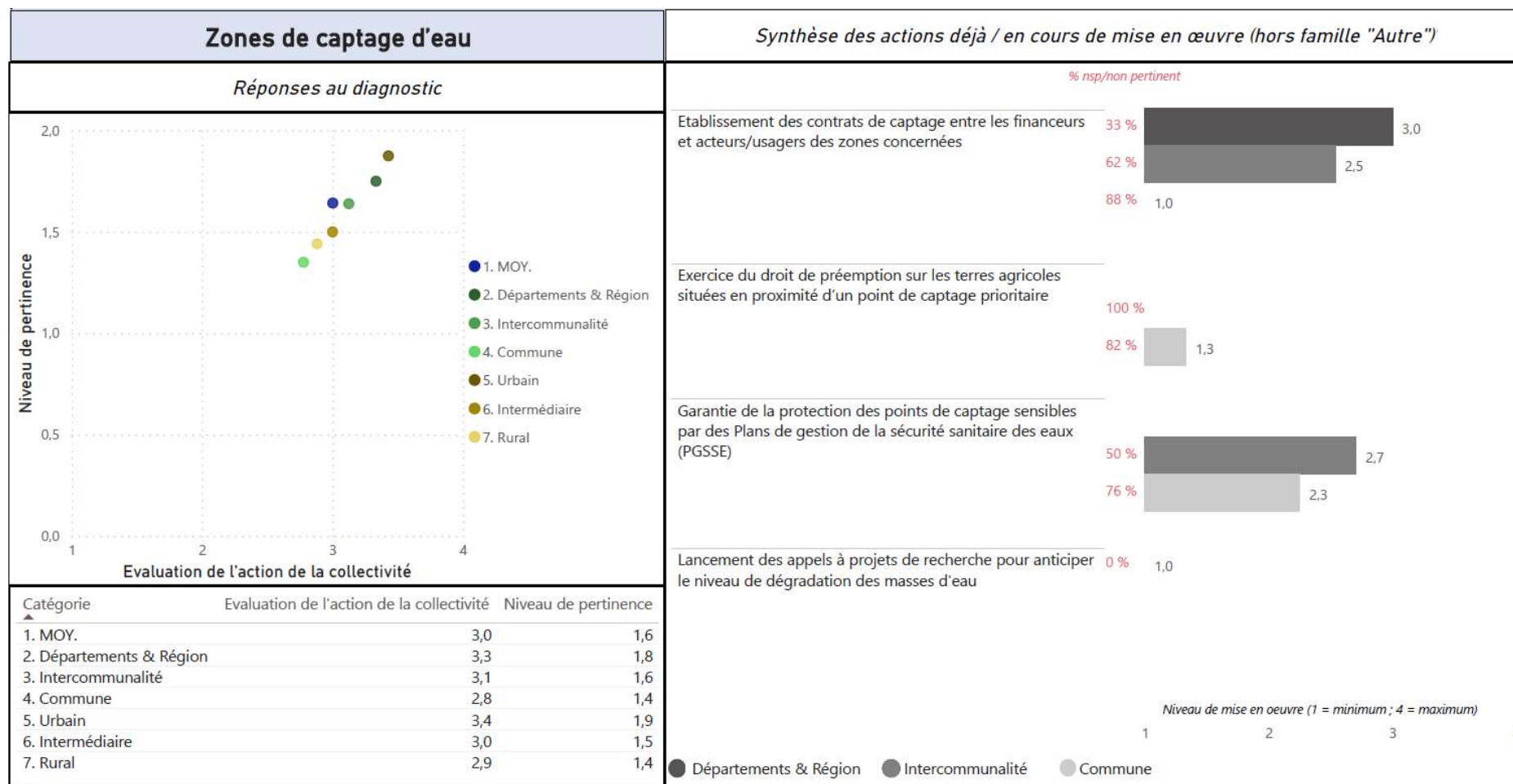
En cours d'élaboration :

Ce document a été réalisé sur la base d'un premier croisement des BDD des différents opérateurs. Il conviendra de faire converger les supports de suivi des projets et d'affiner, en fonction des catégories plus précises de projets, l'offre d'accompagnement.

Eau

37 – protection zones captage

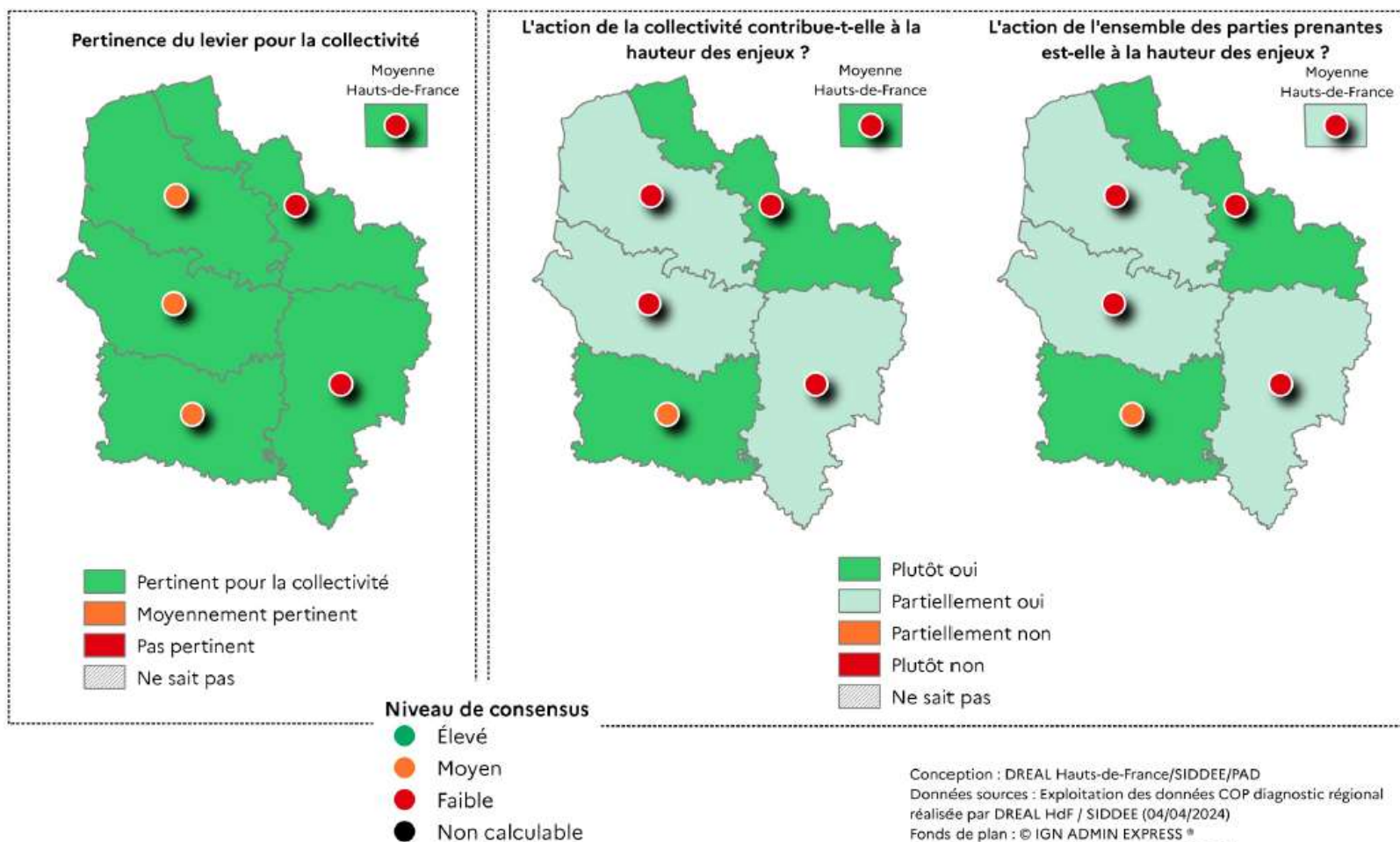
Levier 37 : Retours des EPCI et collectivités



Eau

37 – protection zones captage

Levier 37 : Retours des EPCI et collectivités



Eau

Levier 38 : Désimperméabilisation des sols

Eau

38 – Désimperm.
des sols

Levier 38 : Enjeux, cible nationale et approche de territorialisation

Description du levier

Définition : la désimperméabilisation des sols est une solution fondée sur la nature permettant, notamment, de restaurer le grand cycle de l'eau en restaurant la capacité d'infiltration à la parcelle. Elle permet d'atteindre les objectifs de stockage d'eau dans les sols et les nappes, et de lutte contre le ruissellement et les inondations.

Enjeu (2015) : Environ 3,4 Mha imperméabilisés (+500 kha entre 2006 et 2015), soit 2/3 des sols artificialisés

Cible nationale et implications

Constat : L'imperméabilisation des sols (artificialisation empêchant l'infiltration de manière pérenne) perturbe le cycle de l'eau en réduisant la quantité d'eau stockée en profondeur et en augmentant le ruissellement (et donc les risques d'inondation et de crue)

Cible 2030 : Pas d'objectif spécifique au niveau national

Solutions :

- Renaturation et restauration d'écosystèmes
- Suppression des couches imperméables (bitume...)

Clé de répartition territorialisation

Non applicable

Données nationales SGPE

Eau

Levier 38 : Rôle des acteurs et principales mesures existantes

38 – Désimperm.
des sols

Rôle des collectivités :

- Valorisation de la désimperméabilisation : approche participative de mise en œuvre, mise à disposition de foncier...
- Intégration d'un coefficient d'imperméabilisation dans les documents d'urbanisme et création de critères/bonification dans les soutiens financiers aux propriétaires privés en fonction du taux d'imperméabilisation
- Mobilisation des outils juridiques permettant de pérenniser les projets dans le temps (ex. maîtrise foncière...)

Rôle des filières / entreprises:

- Développement de techniques de renaturation et désimperméabilisation

Rôle de l'Etat:

- Soutien et accompagnement de la désimperméabilisation (notamment via le Fonds Vert)
- Identification et développement de nouvelles techniques de renaturation et de génie écologique

Rôle des citoyens :

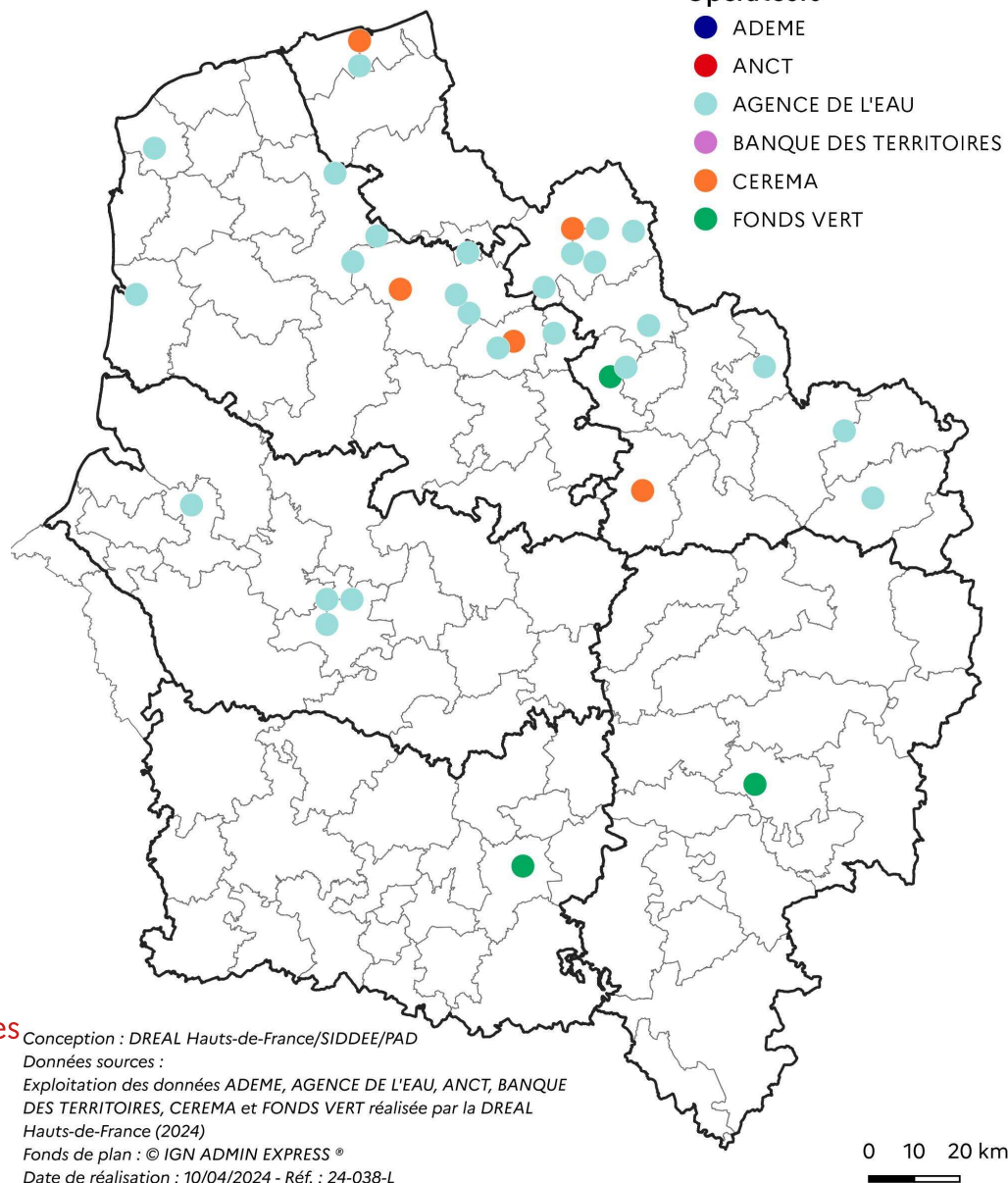
- Sensibilisation au sujet et mesures de précautions en tant que propriétaires

Levier 38 :

Projets accompagnés par les agences et opérateurs de l'État entre 2019 et 2023

En cours d'élaboration :

Ce document a été réalisé sur la base d'un premier croisement des BDD des différents opérateurs. Il conviendra de faire converger les supports de suivi des projets et d'affiner, en fonction des catégories plus précises de projets, l'offre d'accompagnement.



Eau

38 – Désimperm.
des sols

Levier 38 : typologies de projets accompagnés par les agences et opérateurs de l'État entre 2019 et 2023

Opérateurs	Types de projets accompagnés
Agence de l'eau	AAP eau et biodiversité Désimperméabilisation (cour école, parking...)
CEREMA	Ingénierie Cours d'école résilientes Ingénierie Gestion durable des eaux pluviales Étude de ruissellement
Fonds Vert	Désimperméabilisation des cours d'école

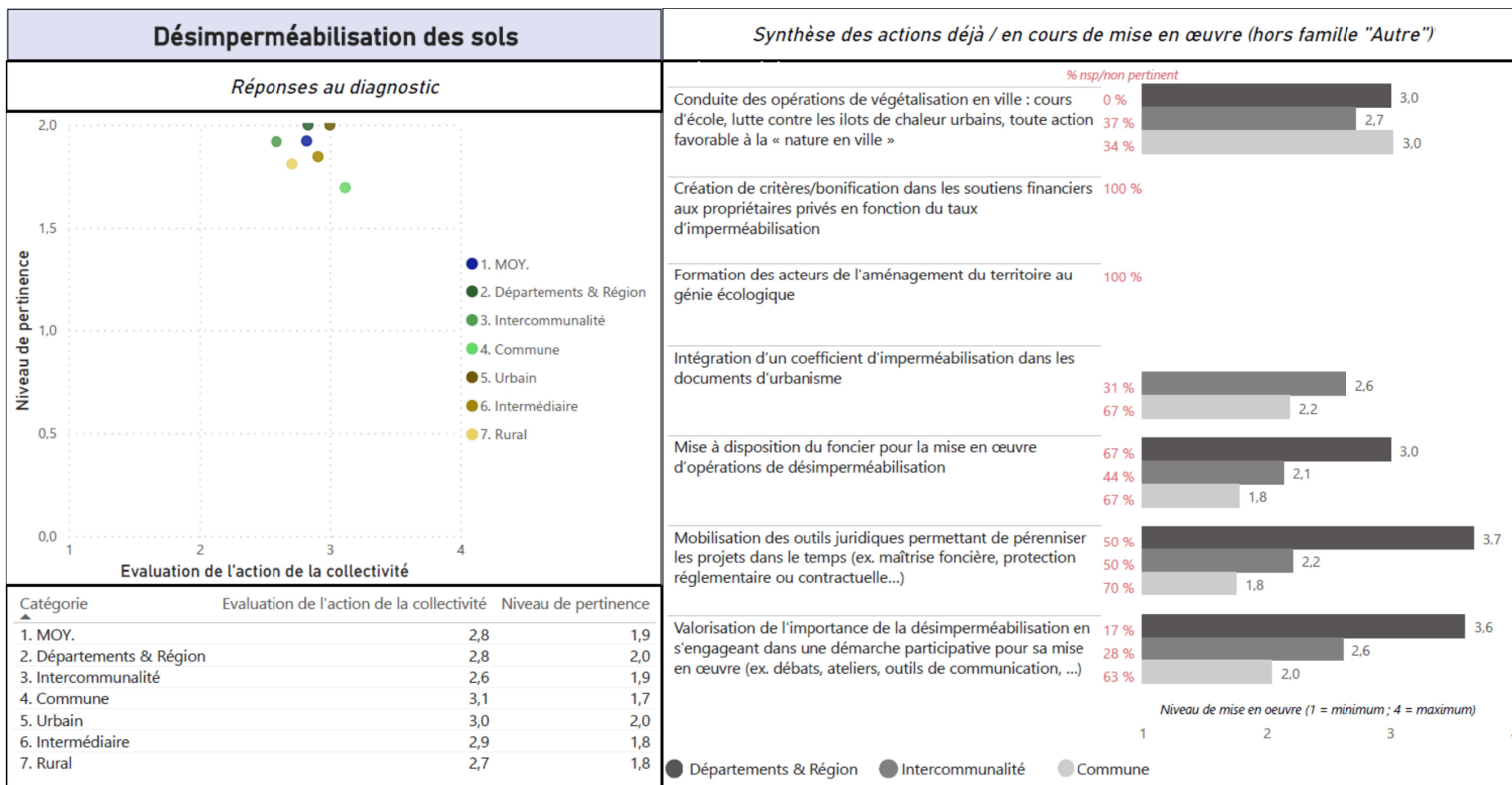
En cours d'élaboration :

Ce document a été réalisé sur la base d'un premier croisement des BDD des différents opérateurs. Il conviendra de faire converger les supports de suivi des projets et d'affiner, en fonction des catégories plus précises de projets, l'offre d'accompagnement.

Eau

38 – Désimperm.
des sols

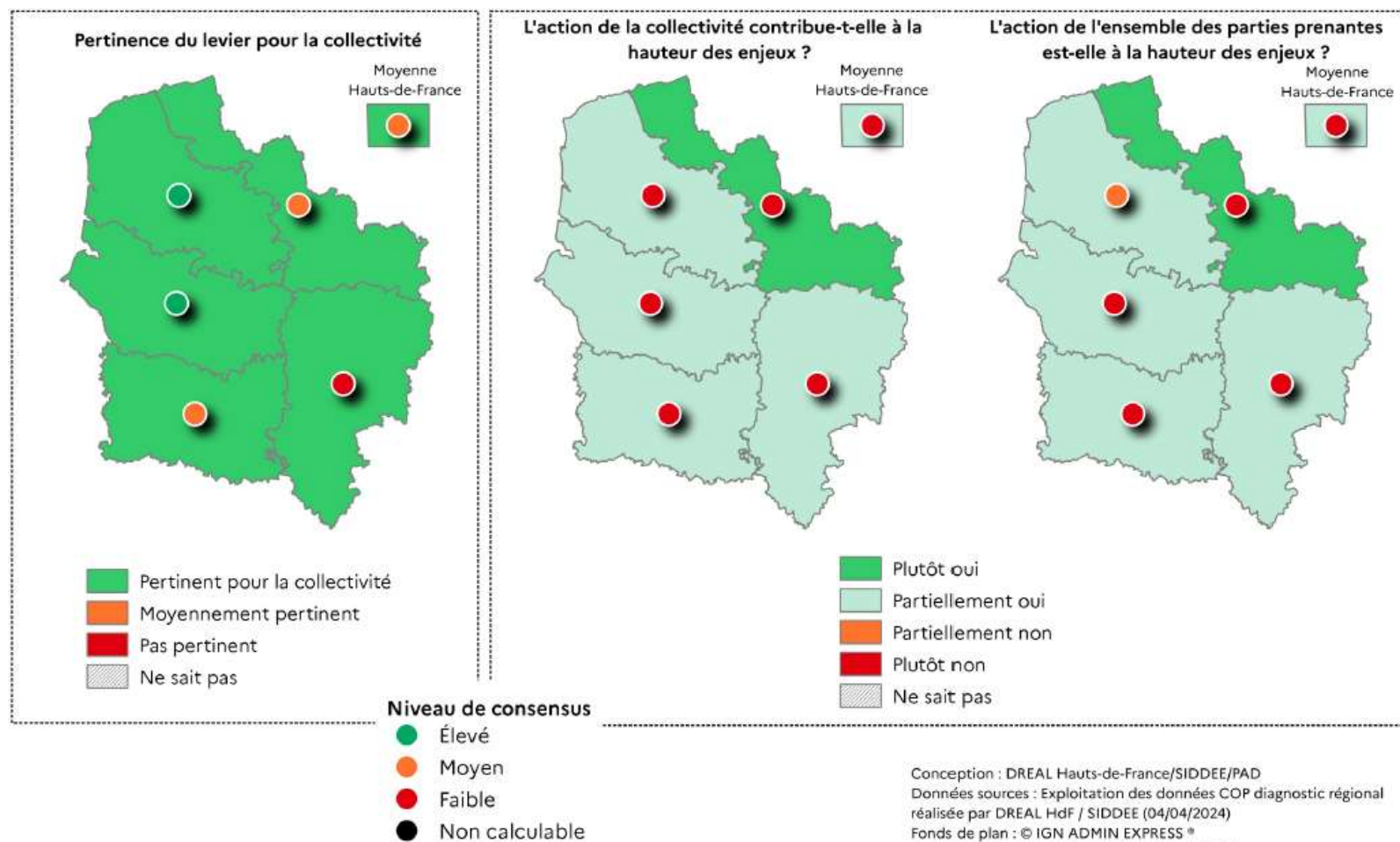
Levier 38 : Retours des EPCI et collectivités



Eau

38 – Désimperm.
des sols

Levier 38 : Retours des EPCI et collectivités



Eau : synthèse

Levier 36 : Sobriété dans l'utilisation de la ressource en eau :

mobilisation forte des collectivités, accompagnée d'une attente certaine vis-à-vis des parties prenantes, notamment en Somme, dans l'Aisne et le Pas-de-Calais.

Levier 37 : Protection des zones de captage d'eau :

levier sensible bien identifié, plus saisi par les territoires urbains que ruraux.

Levier 38 : Désimperméabilisation des sols :

très peu de données sur l'état des lieux et le suivi, les analyses étant axées sur l'artificialisation plus que sur l'imperméabilisation. Pour autant c'est un levier très bien identifié et investi par les collectivités, même si des marges de progrès sont identifiées et un accompagnement est attendu.

Les leviers 36 et 37 relèvent d'un cadre réglementaire clair et d'une planification régionale forte.

Les collectivités sont en attente certaine d'une mobilisation des parties prenantes. Ces leviers ne feront pas l'objet d'un approfondissement dans le cadre des groupes de travail thématiques mais devront être abordés dans les débats territoriaux.